



Contrat d'accompagnement Collège/ Famille / Référent

Identité de l'élève :

NOM, Prénom :

Classe :

Exclusion notifiée le :

Article 1 :

Madame, Monsieur,
 déclarent accepter l'accompagnement de leur enfant et s'engagent à veiller à sa présence dans le cadre de ce dispositif, soit au sein de la Mairie d'Oullins, ou dans toutes autres structures d'accueil indiquées sur le planning ci-dessous :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin -horaire -lieux -nom de l'intervenant -coordonnées					
Après-midi -horaire -lieux -nom de l'intervenant -coordonnées					

Article 2 :

L'élève rejoindra par ses propres moyens le lieu d'accueil stipulé dans le planning. Les parents ont la possibilité d'accompagner leur enfant aux différents rendez-vous. Il sera accueilli par un professionnel et placé sous sa responsabilité pendant les horaires

mentionnés par le planning. Les trajets sont placés sous la responsabilité des parents ou du responsable légal. En cas de modification(s) exceptionnelle(s) de l'emploi du temps, les parents seront informés préalablement.

Article 3 :

Les parents ainsi que l'élève, s'engagent à prévenir le Service Animation Jeunesse (04 78 45 11 68) en cas d'absence ou retard de l'élève et à fournir un justificatif à son retour. Le Service Animation Jeunesse s'engage lui aussi à communiquer à la famille, toute absence du jeune au lieu de rendez-vous. Ainsi, lors des rendez-vous à l'extérieur des locaux du Service Animation Jeunesse, les partenaires s'engagent à relayer l'information d'absence au référent de l'action qui préviendra la famille et le collègue.

Article 4 :

En cas de non-respect du contrat (absences, retards répétés et injustifiés, problèmes de comportement, ...) Le référent de l'action (04 78 45 11 68) pourra mettre fin au dispositif. Les parents seront alors prévenus ainsi que le collègue.

Article 5 :

Un bilan entre l'élève et le référent de l'action sera effectué à l'issue de l'accompagnement. Un bilan tripartite (référent de l'action / Famille / Collège) est réalisé entre J+7 et J+15. De plus chaque partenaire fera un bilan au référent.

Fait à Oullins, Le

Le(s) responsable(s)
Légal (aux) :

Le Collège :

Le Référent :

La Collégienne, Le Collégien :

Je soussigné(e)atteste avoir pris connaissance du présent règlement. Je m'engage à le respecter, à être présent(e) aux endroits ainsi qu'aux horaires indiqués sur le planning.